ID: 064-216404319-20250130-A2025_S01__D01-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2025/S01/D01

Séance du jeudi 30 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cing, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents: Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Daniel LEYGUE, Julien LAULHÉ, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés: Mme Sandra BAQUÉ (pouvoir M. Jérôme TQULOUSE), M. Edouard de GRANGE (pouvoir M. Stéphane ESCAMES).

M. Didier ALVAREZ a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux d'aménagement du centre bourg d'Os-Marsillon -Approbation du marché et délégation de signature

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement du centre bourg d'Os-Marsillon.

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à :

L'entreprise LAFFITTE FRÈRES pour le lot n°1 pour un montant de 144 647,93 € HT.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 064-216404319-20250130-A2025_S01__D01-DE

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des ses membres

- AUTORISE le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;
- DÉCIDE: de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

- TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice: 15 Au registre sont les signatures

Membres présents : 13 Pour extrait conforme.

Vote pour: 15 Le Maire,

Vote contre: 0 Jérôme TOULOUSE

Abstention: 0
Date de convocation: 24 janvier 2025

Affichage le 30 janvier 2025

